

La CGT-FNTE et la CGT Métallurgie

Pour une prise de position de la Fédération européenne des métallurgistes pour la Paix et l'avenir des industries d'armement



1. QUELLE PLACE POUR UNE ÉTHIQUE DES ARMES ET DE LA DÉFENSE ?

La fin de la guerre froide a pu laisser espérer que le monde profite des « dividendes de la paix ». Il n'en a rien été. Si au début des années 90 les dépenses militaires ont baissé à l'échelon du monde, si le commerce des armes s'est contracté après le fort gonflement des années 80, force est de constater que depuis 10 ans les dépenses militaires sont reparties à la hausse, accompagnées d'un nouveau développement du commerce des armes. Cette augmentation est accentuée par la professionnalisation des armées partout à l'œuvre et les stratégies de projection de forces qui appellent une croissance des moyens de toutes sortes.

Malgré le contexte, la FEM devrait considérer qu'il n'est nullement déraisonnable d'imaginer à l'avenir un monde global non uniformisé, formé d'États indépen-

dants et pourtant interdépendants où ne règnerait plus la guerre comme moyen principal de règlement des conflits. La baisse des dépenses d'armement demeure bien une condition du développement, assurant sécurité pour les hommes et les femmes et moyens accrus à consacrer aux besoins essentiels. En toutes circonstances, le dialogue et les efforts politiques doivent présider à la solution des conflits et prévaloir sur l'emploi des armes. La lutte pour la paix et le désarmement est à mener quelles qu'en soient les difficultés car il y va du devenir de l'humanité. La FEM devrait agir pour un monde de paix, de liberté, de coopération entre les peuples. Elle devrait s'opposer à la course aux armements et se prononcer pour un désarmement progressif et multilatéral concernant le nucléaire et toutes les armes de destruction massive. →



→ La conception, la production et la commercialisation des armes sont confrontées à des principes moraux incontournables qui nécessitent qu'elles soient guidées par une éthique humaniste.

C'est l'orientation fondamentale que défend la FEM, mais cela ne contredit pas le postulat selon lequel dans un monde où la violence reste présente, composante de la plupart des conflits internationaux, toute Nation a le droit de fabriquer et d'acquérir les moyens d'assurer sa défense, son autonomie et sa souveraineté. Ce principe est peu contestable sinon par une doctrine pacifiste intégrale ignorant les réalités politiques sous-jacentes aux confrontations. La légitimité de son application dépend de l'adéquation de ces moyens à l'objectif défensif et de l'usage qu'en prévoit sa politique. Les choix y afférents doivent être l'objet de débats publics dans lesquels toutes les données essentielles sont produites et discutées.

C'est un tel débat que devrait revendiquer la FEM en matière d'évolution de la production et de la commercialisation des armements. En effet, l'une des conséquences majeure de la militarisation de la défense nationale est de conduire à une militarisation de la recherche, de l'industrie et de segments entiers de l'économie moderne. La production militaire entraîne naturellement le commerce des armes par une logique imparable dès lors qu'elle est laissée à elle-même.

Produire, vendre et acheter des armements demeurent des questions politiques

La vraie question est celle de la guerre elle-même. Faut-il accepter de produire, de vendre ou d'acheter des armes dans l'éventualité de la guerre, y compris pour en éviter la venue ? La FEM peut prendre acte que

des conflits peuvent émerger. On peut être acculé à faire la guerre, ce qui implique évidemment d'accepter l'équipement militaire, la fabrication et la commercialisation d'armement.

Le caractère d'acceptabilité morale de la production et des échanges en matière d'armement et de technologies militaires, est donc lié aux principes d'acceptation éthique des conflits auxquels les pays sont susceptibles de participer, soit directement, soit indirectement. C'est pour cela que la production d'armes et leur commercialisation ne peuvent pas être assimilées à des productions comme les autres.

Les armes ne sont pas des produits comme les autres. Leur conception, leur production leur commercialisation ne sont pas plus des activités banales. La nation doit en assurer la maîtrise du stade de la recherche jusqu'à celui de l'entretien en passant par la production et le démantèlement. Leur fourniture à d'autres pays doit s'effectuer sur des critères élaborés démocratiquement, en toute transparence.

Maîtriser le commerce des armes

De nouvelles règles internationales devraient parallèlement être proposées. La charte des Nations unies traite de la paix et de la guerre dans des termes qui permettent de construire une éthique de l'usage de la force armée. Mais, elle ne traite pas des armements en tant que tels. Seuls, des traités ultérieurs interdisent le commerce, l'usage, la détention, la fabrication, le développement, parfois même la recherche et l'étude de certaines armes jugées inacceptables.

La FEM devrait soutenir toute initiative visant à promou-

voir un cadre juridique international pour la production et la commercialisation des armes et des services associés à l'instar de la proposition de convention cadre sur les transferts internationaux d'armes proposée par 18 Prix Nobel de la paix à l'ONU. Cela existe déjà pour « l'élimination des munitions anti-personnel ».

L'Union européenne pourrait marquer son identité internationale en s'engageant dans cette voie.

L'aspect quantitatif d'accumulation de matériels est passé au second plan au profit de la recherche permanente et structurée d'une avance technologique. L'enjeu étant de s'assurer une position dominante dans la fourniture d'armes aux pays alliés. L'essentiel des gains pour les firmes se faisant dans la multiplication des marchés, avec son corollaire : la dissémination des armes. Le danger est grand de voir cette stratégie déboucher sur un redéploiement à l'exportation. Elle va entraîner un nouveau cycle d'expansion des ventes d'armes à l'échelon mondial, ce qui doit être

considéré comme un facteur d'aggravation des tensions potentielles.

La trans-nationalisation des productions qui accompagnera ce mouvement, posera très rapidement des problèmes de contrôle politique des firmes produisant les différents matériels et équipements à vocation militaire. De puissants monopoles privés s'installent dans certaines branches changeant le rapport de force vis-à-vis de la puissance publique. La stratégie dite de « multi-domesticité » consistant pour une firme à prendre le contrôle d'un producteur dans un pays client, dilue un peu plus le contrôle du pays d'origine.

Reste que les États conservent encore une grande capacité de contrôle de ces secteurs :

- ils sont maîtres des règles juridiques applicables,
- ils sont les acheteurs quasi-exclusifs des productions, essentiellement des systèmes d'armes intégrés,
- ils sont les dispensateurs des crédits de recherche et de développement.

2. QUELLE POLITIQUE INDUSTRIELLE ALTERNATIVE ?

La question est dès lors de savoir si les marges de jeu que possèdent les États européens vont d'abord servir à appuyer les seules stratégies déterminées par les plus grandes firmes ou si elles vont être mises au service d'une politique industrielle cohérente s'assurant que les dépenses consenties répondent tout à la fois aux besoins de défense nationale et collective et à ceux d'une diversification vers des productions civiles correspondant aux attentes des peuples. Nous avons donc prioritairement besoin d'une nouvelle politique industrielle à l'échelon de l'Europe sous pilotage politique et civil, s'appuyant sur le caractère fondamentalement dual des technologies, plutôt qu'une Europe de la défense qui tenterait de reproduire, sans succès, la stratégie américaine.

Les états ne peuvent pas se contenter de se couler dans le moule du libéralisme et intervenir uniquement en pompier social pour gérer les conséquences des plans de licenciements. Ils doivent peser sur les orientations industrielles et intervenir dans les domaines où ils accordent des financements publics, afin de définir des objectifs qui ne se limitent pas à la seule compétitivité pour assurer des niveaux de profitabilité élevés. Ils doivent porter prioritairement des exigences de rendement social en termes d'emplois qualifiés et de création de richesses utiles à l'équilibre et au développement des régions.

Le syndicalisme européen doit prendre en compte la mesure de ces enjeux vitaux et œuvrer pour que ces potentialités ne soient pas laissées au seul bon vouloir des intérêts privés et à la libre concurrence.

Le secteur des industries de défense en Europe possède des atouts majeurs : savoir-faire et capacités productives importantes balayant tous les domaines d'activités et des effectifs directs supérieurs à 600 000

salariés très qualifiés dans des domaines de hautes technologies, permettant des capacités élevées d'adaptation et employés dans des entreprises aux statuts divers : national, étatique, public et privé.

Développer les synergies et les activités de diversifications entre civil et militaire

Il s'agit là d'un atout considérable pour prendre des mesures efficaces de sortie de crise orientées vers l'emploi, la coopération et le développement industriel. L'industrie de défense en Europe peut être un outil efficace par la mise en œuvre d'une combinaison étroite de l'utilisation de ses potentiels humains et industriels au service de la défense mais aussi étendue aux besoins de diversification vers des activités civiles.

Les industries de défense recèlent des enjeux technologiques essentiels : le nucléaire, l'aéronautique militaire, les lanceurs balistiques, les télécommunications, l'observation spatiale, les moyens de déploiement et la logistique. Le contrôle militaire s'étend à de nouvelles filières comme l'énergie via les systèmes de simulation. La maîtrise de ces segments industriels peut devenir le fondement de nouvelles dominations capitalistiques et/ou géopolitiques. À l'inverse, ces technologies peuvent devenir l'objet de mise en commun, de coopérations et de co-développement dans des filières vitales comme l'aéronautique, l'espace, l'électronique, la mécanique... La monoactivité centrée sur l'armement est facteur de fragilisation lors des fins de cycles et autres périodes de sous-activité. À ce titre, l'hypothèse d'un accroissement du processus de spécialisation et de partition par pays ou par régions est une impasse dangereuse tant pour l'emploi que pour le développement des savoir-faire. →

→ Le syndicalisme européen doit préconiser une recherche active de toutes les potentialités de synergie entre les industries d'armement et civiles pour favoriser une réelle polyvalence et une politique de diversification favorables au développement des régions et de leurs populations.

En finir avec la politique du cœur de métiers à restreindre toujours plus.

La volonté de soumettre l'industrie à toujours plus de concurrence et de baisse des coûts entraîne une course folle vers des délocalisations massives dans des pays pratiquant les statuts sociaux les plus dégradés.

Les emplois de production sont les plus touchés sous prétexte de concurrence exacerbée et de valeur ajoutée jugée insuffisante. Mais dans de nombreux domaines d'activité de R&D, la même pratique est également en cours, particulièrement dans le domaine sensible de l'électronique et de l'informatique. C'est donc des milliers d'emplois hautement qualifiés qui sortent des états européens en laissant des friches

industrielles et des régions fortement déstabilisées socialement.

Tous les économistes soulignent pourtant qu'une industrie n'est viable dans un pays que si elle associe étroitement emplois de R&D et emplois de production, d'autant plus que ces derniers sont au cœur d'innovations technologiques comme les structures composites qui nécessitent du savoirfaire et de nouvelles qualifications.

La FEM devrait œuvrer en conséquence pour s'opposer à des transferts d'activité en zones à bas coûts sociaux pour des raisons exclusives de rentabilité et interviendra pour rapatrier en Europe les activités déjà délocalisées et nécessaires au développement harmonieux de nos programmes et productions futurs. La FEM devrait, par contre, impulser des coopérations industrielles mutuellement avantageuses avec les pays émergents ou en voie de développement. Elle tisserait les liens nécessaires avec le monde syndical de ces pays pour aider à développer ce processus dans le respect et la compréhension mutuels.

3. UN PROJET SYNDICAL POUR UNE ALTERNATIVE INDUSTRIELLE, SOCIALE ET HUMAINE

1. Le syndicalisme européen doit intégrer dans sa démarche syndicale sa volonté de faire de l'Europe un projet citoyen porté par les valeurs de paix, ce qui implique de ne pas céder aux préceptes du marché de l'armement ouvert et concurrentiel.

2. Nous devons travailler la question d'un véritable projet industriel garantissant l'emploi, développant les statuts salariaux et les droits d'intervention des salariés dans ces entreprises.

3. La constitution et le renforcement de pôles de défense à maîtrise publique peut devenir le réel lien de coopérations entre nations dans l'espace européen.

4. Les profits fabuleux de ce secteur et les milliards accumulés en trésorerie ne doivent pas être utilisés pour de nouvelles acquisitions et fusions destructrices d'emplois, mais au contraire servir au développement en interne d'activités industrielles civiles avec un projet de dualité « Défense-Civil » pour sortir du tout militaire.

5. Plutôt que de nouvelles fusions et acquisitions extérieures, il faut rompre avec les opérations capitalistiques et orienter la politique industrielle de défense européenne autour de projets de coopération pour une sécurité commune.

6. Le projet du syndicalisme européen doit défendre en priorité l'emploi et travailler des propositions destinées à sécuriser l'emploi et les parcours professionnels des salariés.

7. Le projet du syndicalisme européen doit affirmer son refus d'ouvrir l'industrie d'armement en Europe à un processus de délocalisation de ses activités de

R&D et de production en zones à bas coûts.

8. nous affirmons notre refus d'inscrire le mouvement syndical européen dans un rôle d'accompagnateur social de restructurations destructrices d'emplois industriels, causes de drames sociaux et de déséquilibres régionaux.

9. Conscients des dangers qui menacent la planète et l'Humanité, nous agissons pour aider à un processus de dénucléarisation militaire et au transfert de ces technologies vers des activités civiles.

10. Dans la même logique de désarmement progressif, nous refusons la course aux armements et leur dissémination par des politiques d'exportation irresponsables.

11. Dans l'optique d'un développement durable, nous proposons que l'Europe se dote d'une industrie de démantèlement des armements devenus obsolètes.

Le syndicalisme européen doit contester fortement la démarche de marchandisation totale de l'armement, un processus qui ternirait durablement l'image de l'Europe dans le monde mais aussi aux yeux de ses propres citoyens.

Nous appelons au contraire à un débat syndical et citoyen en Europe autour de notre volonté de faire de l'Europe un pôle de nations acquies à l'idée de paix, de contrôle des productions et des ventes d'armes, un projet syndical européen ambitieux socialement, dégagé des objectifs de libre concurrence définis par la commission européenne libérale et des exigences de profit des entreprises de défense.